Nations Unies A/AC.109/2005/SR.3

Assemblée générale

Distr. générale
20 juin 2005
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 3e séance
Tenue au Siège, à New York, le lundi 6 juin 2005, à 11 heures

Président : M. Hunte . . . . . (Sainte-Lucie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Demandes d'audition

Diffusion d'informations sur la décolonisation

Question des renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies

Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

05-37347 (F)

La séance est ouverte à 11 h 15.

1. **Le Président** dit que la délégation du Pérou a demandé à participer à la séance. En l'absence d'objections, il considérera que le Comité souhaite donner suite à cette demande.

Adoption de l'ordre du jour

2. *L'ordre du jour est adopté.*

Demandes d'audition

3. **Le Président** attire l'attention sur deux aide-mémoire en date du 9 mai et du 10 mai 2005 respectivement qui contiennent des demandes d'audition concernant les questions de Gibraltar et du Sahara occidental. Il considérera que le Comité souhaite donner suite à ces demandes.

4. *Il en est ainsi décidé.*

Diffusion d'informations sur la décolonisation

5. **M. de Almeida e Silva** (Département de l'information) dit que dans sa résolution 59/135, l'Assemblée générale a chargé le Département de l'information de veiller à la diffusion la plus large possible d'informations sur la décolonisation et l'a invité à utiliser tous les médias pour assurer la publicité des activités de l'ONU en la matière. En conséquence, lors du récent séminaire régional pour les Caraïbes, le Département a déployé un attaché de presse et un spécialiste de la radio, a publié cinq communiqués de presse et a diffusé une série d'entrevues et de programmes sur le séminaire. En outre, il a produit des brochures sur la décolonisation qui ont été distribuées à l'occasion de la récente visite du Comité aux Bermudes.

6. Les activités du Département en matière de décolonisation continuent de mettre l'accent sur les travaux de l'Assemblée générale et du Comité spécial, sur l'instauration de partenariats avec la société civile grâce au réseau des centres d'informations des Nations unies et sur une plus grande l'utilisation de l'Internet pour la diffusion d'informations la plus large possible.

7. Résumant certaines des informations pertinentes figurant dans le rapport annuel, l'orateur dit que pendant la période considérée, le Département a publié plus de 40 communiqués de presse concernant les travaux de l'Assemblée générale et du Comité spécial, en particulier durant la mission spéciale aux Bermudes, qui ont été mis à la disposition d'une audience mondiale grâce au site Web de l'ONU. La section de la radio continue de traiter de la décolonisation et de questions connexes dans ses programmes quotidiens d'informations diffusés à l'échelon régional et mondial. La restitution de Vieques aux peuples de Porto Rico, les îles Falkland (Malvinas) et la déclaration du Secrétaire général selon laquelle le colonialisme constitue un anachronisme au XXIe siècle sont des questions traitées récemment. En outre, le Groupe de la radio arabe traite régulièrement des problèmes relatifs au Sahara occidental. La décolonisation fait également partie intégrante des visites guidées au Siège de l'ONU, à Genève et à Vienne.

8. **Mme Maldonado** (Département des affaires politiques) dit que le Département des affaires politiques a travaillé en coopération avec le Département de l'information en vue de la production et de la diffusion de documents concernant la décolonisation. Il rassemble des informations sur la décolonisation provenant de sources diverses, dont les puissances administrantes, les médias, les sites Web, les participants aux séminaires régionaux et les pétitionnaires qui participent aux réunions du Comité spécial.

9. La diffusion d'informations aux territoires autonomes continue de poser des problèmes. Le Département tire parti de l'occasion offerte par les séminaires régionaux pour distribuer des documents sur la décolonisation aux participants, et les missions de visite dans les territoires permettent non seulement de collecter de l'information, mais aussi de diffuser des documents sur la décolonisation. Une brochure nouvelle intitulée : « Les Nations unies et la décolonisation : questions et réponses » a été établie en 2004 en réponse à de nombreuses questions provenant de particuliers et d'organisation dans les territoires non autonomes. On a également mis à jour la brochure « Les Nations unies et la décolonisation ».

10. Deux fonctionnaires du Département des affaires politiques ont participé à la mission spéciale qui s'est rendue aux Bermudes à la demande de la Commission pour l'indépendance des Bermudes et sur invitation du Gouvernement. La mission a tenu une série de réunions avec des membres du Gouvernement, des représentants de la Puissance administrante, des membres de l'opposition et des représentants de la société civile des

Bermudes, le principal objectif consistant à fournir au peuple des Bermudes des informations sur le rôle du Comité spécial, les résolutions de l'Assemblée générale en matière de gouvernement autonome et les programmes d'assistance. Au cours de la visite, le Secrétariat a distribué des brochures, des exemplaires de la Charte et le livre « L'ABC des Nations unies ».

11. Depuis 2004, le Groupe de la décolonisation gère son propre site Web qui est constamment mis à jour; il a également continué à fournir des informations à jour au groupe des questions posées par le public et au groupe des visites guidées du Département de l'information. Le Département des affaires politiques maintient une liste d'experts individuels, d'universitaires et d'organisations qui s'occupent de la décolonisation et de la situation dans les territoires, dont un grand nombre ont participé aux séminaires régionaux organisés par le Comité spécial. Pourtant, lors du récent séminaire régional sur les Caraïbes, les participants ont réitéré la nécessité de campagnes d'information dans les territoires.

12. **M. Requeijo Gual** (Cuba) dit que le rapport d'activité sur la diffusion d'informations sur la décolonisation est encourageant, en particulier en ce qui concerne la coopération entre les deux départements dans l'élaboration de programmes radio, la préparation de séminaires et la gestion du site Web. Il leur demande d'élargir encore leur coopération dans ce domaine. Son seul regret, c'est l'absence de toute mention de certains éléments négatifs qui ont apparu.

13. **M. Diarra** (Mali) dit que sa délégation se félicite elle aussi de la coopération entre les deux départements en matière de diffusion d'informations et les encourage à poursuivre ces efforts.

14. **M. Okio** (Congo) dit que le séminaire régional pour les Caraïbes a démontré l'importance d'une bonne documentation, ce qui constitue une autre raison pour améliorer la diffusion d'informations. Au cours de la mission aux Bermudes, les gens ont réagi à l'information qu'ils ont reçue et posé des questions pertinentes, une autre indication de son importance.

15. **M. Fuenmayor** (République bolivarienne du Venezuela) dit que son gouvernement s'engage sans réserve à soutenir le droit à l'autodétermination au Sahara occidental et ajoute qu'il espère que le peuple sahraoui parviendra rapidement et pacifiquement à l'indépendance.

16. L'orateur réitère l'appui de son gouvernement aux droits légitimes de l'Argentine dans le conflit de souveraineté concernant les îles Malvinas, et s'oppose fermement à l'inclusion des Malvinas, des îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud dans le Traité constitutionnel de l'Union européenne signé le 29 décembre 2004.

17. L'orateur soutient également l'autodétermination de Porto Rico et la convocation d'une assemblée sur son statut qui permettrait au peuple de Porto Rico de décider directement du statut politique de l'île.

18. **M. Ortiz Gandarillas** (Bolivie) souligne qu'il faut accorder une plus grande importance à l'information sur le droit à l'autodétermination. Il serait également intéressant de savoir quel est l'impact de l'information diffusée par le Département de l'information et le Département des affaires politiques.

19. **M. Ovia** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit qu'il est important d'examiner les moyens d'avancer dans le processus de décolonisation. Au cours de la mission spéciale aux Bermudes et du séminaire régional, l'orateur a observé l'impact des documents diffusés et considère qu'il faut encourager des efforts supplémentaires de cette nature.

20. **M. Gregoire** (Dominique) considère lui aussi que la diffusion d'informations sur la décolonisation est très importante puisque les puissances administrantes n'ont pas fourni aux territoires non autonomes des renseignements, en particulier quant aux options disponibles en matière d'autodétermination. Les informations fournies dans le cadre de la récente mission spéciale aux Bermudes a fait une contribution importante au débat et a répondu aux nombreuses questions que se pose le peuple des Bermudes. Le séminaire régional pour les Caraïbes à Saint-Vincent-et-les Grenadines a également permis de tirer au clair les nombreux problèmes auxquels font faces les territoires non autonomes. L'orateur demande donc au Comité de continuer à organiser de tels séminaires et missions spéciales.

21. **Le Président** attire l'attention sur le projet de résolution A/AC/2005/L.4 qu'il a élaboré.

22. **M. Cherniavsky** (Secrétaire du Comité) donne lecture de plusieurs modifications qui doivent être apportées au projet de résolution.

23. **M. Diarra** (Mali) propose d'inclure au paragraphe 4 une référence aux représentants des

territoires coloniaux qui jouent un rôle clef en fournissant au Comité des informations concernant la situation sur place.

24. **Le Président** prend note de la proposition. Puisqu'il poursuit encore ses consultations avec le Département de l'information et le Département des affaires politiques, et qu'il faudra peut-être apporter d'autres modifications pour refléter l'expérience du récent séminaire tenu à Saint-Vincent et les Grenadines et de la mission spéciale aux Bermudes, le Comité devrait reporter une décision sur le projet de résolution à plus tard.

25. *Il en est ainsi décidé.*

Renseignements sur les territoires non autonomes communiqués en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations unies (A/60/69, A/AC.109/2005/L.5)

26. **Mme Maldonado** (Département des affaires politiques) dit que depuis la parution du rapport, le Royaume-Uni a communiqué des renseignements concernant les îles Falkland (Malvinas) pour l'année 2004 qui seront reflétés dans un additif.

27. **M. Reqeijo Gual** (Cuba) dit que le rapport paraît se contredire lui-même. Conformément au paragraphe 3, les rapports annuels sur les territoires sous administration néo-zélandaise, britannique et américaine contiennent également des renseignements sur des aspects constitutionnels, et que des renseignements supplémentaires sont également fournis par ces trois puissances sur les territoires qu'elles administrent. D'après l'annexe, on n'a pas reçu de renseignements des États-Unis en 2004 ou 2005.

28. **Mme Maldonado** (Département des affaires politiques) explique que le paragraphe 3 se réfère aux renseignements que les puissances administrantes ont l'obligation de communiquer en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte, alors que l'annexe concerne les renseignements qui ont effectivement été communiqués.

29. **Le Président** dit que le représentants des Cuba semble proposer que le rapport fasse une distinction mette entre les renseignements qui doivent être communiqués et les renseignements effectivement reçus. La mission spéciale aux Bermudes a révélé que rien n'a été fait pour appliquer l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte. Il est indispensable de le signaler quand les puissances administrantes ne respectent pas leurs obligations. Le Président souhaite également que l'on déclare formellement que cette obligation existe afin d'éviter une situation où certaines puissances administrantes font valoir qu'une résolution ne les concerne pas puisqu'elles n'ont pas voté en sa faveur – comme cela était le cas pour la résolution 1541 (XV) – ou que les résolutions de l'Assemblée générale sont de simples recommandations. Le rapport devrait indiquer clairement quels sont les renseignements à communiquer et quels sont les renseignements que les puissances administrantes n'ont pas communiqués.

30. **Mme Maldonado** (Département des affaires politiques) dit que c'est cela que les auteurs du rapport ont cherché à faire. Par exemple, le rapport ne vise non seulement les renseignements exigées en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73, mais aussi les renseignements demandés au titre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, englobant ainsi les renseignements concernant l'évolution de la situation constitutionnelle, qui ne sont pas prévus dans la Charte. Si le message n'est pas clair, on opérera les changements nécessaires dans le prochain rapport.

31. **M. Diarra** (Mali) dit qu'il est manifeste que la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont fait de gros efforts pour respecter leurs obligations; il y a donc lieu de les féliciter et de les encourager à continuer leur bon travail. Les puissances administrantes qui n'ont pas repecté leurs obligations doivent être invitées instamment à collaborer plus étroitement avec le Comité dans l'application de cette disposition essentielles de la Charte. L'orateur propose que le rapport se borne à préciser que les renseignements reçus de certaines puissances administrantes sont insuffisantes.

32. **Le Président** prend note de la proposition.

33. **Mme Maldonado** (Département des affaires politiques), répondant à une question de **M. Okio** (Congo), dit que la France n'est pas mentionnée au paragraphe 3, car elle n'a pas communiqué régulièrement les renseignements exigés en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73. Toutefois, à l'avenir, on pourrait effectivement inclure la France parmi les puissances administrantes qui sont censés communiquer des renseignements en vertu de cet article.

34. **Le Président** attire l'attention sur le projet de résolution A/AC/109/2005/L.5 qu'il a rédigé. Il considèrera que le Comité souhaite adopter le projet de résolution sans vote.

35. *Il en est ainsi décidé.*

Question de l'envoi de mission des visites dans les territoires (A/AC.109/2005/L.6)

36. **Le Président** attire l'attention sur le projet de résolution A/AC.109/2005/L.6.

37. **M. Cherniavsky** (Secrétaire du Comité) donne lecture des modifications à apporter au projet de résolution. Au quatrième alinéa du préambule, il faut ajouter les mots « et dans le plan d'action de la deuxième Décennie internationale d'élimination du colonialisme » à la fin et supprimer le mot « et » après 1960. Au sixième alinéa du préambule, il faut ajouter « des Nations Unies » après « mission spéciale ». Au paragraphe 1 il faut ajouter à la fin les mots « et le plan d'action de la deuxième Décennie internationale d'élimination du colonialisme ». Au paragraphe 3, les mots « d'examiner ses nouvelles méthodes de travail » doivent être remplacés par les mots « reprendre leur coopération officielle avec le Comité spécial de la décolonisation en vue de faire avancer le mandat de l'Assemblée générale en matière de décolonisation ». Au paragraphe 4, il faut substituer « des résultats de ces consultations » à « selon qu'il conviendra ».

38. **Le Président** dit qu'il considérera que le Comité souhaite adopter le projet de résolution A/AC.109/2005/L.6 tel que modifié oralement.

39. *Il en est ainsi décidé.*

Questions diverses

40. **Le Président** attire l'attention sur un aide-mémoire en date du 8 mai 2005 dans lequel le représentant des affaires extérieures du Gouvernement des îles vierges américaines, M. Caylyle Corbin, demande à être autorisé à prendre la parole au Comité et signale qu'il souhaite bénéficier de l'assistance financière prévue à cet effet dans les directives gouvernant le financement de la participation de représentants des territoires non autonomes aux travaux du Comité au Siège (A/AC/109/L.1791, annexe et L. 1804, par. 14). Il considèrera que le Comité souhaite donner suite à la demande compte dûment tenu des dispositions des directives.

41. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 12 h 35.